



REP Canada

SEPTEMBRE 2013

2012

Responsabilité élargie des
producteurs (REP)

BULLETIN

Sommaire

🍃 Résultats 2012 en REP

Meilleurs résultats par
catégorie

Résumés par administration

Colombie-Britannique Alberta

Saskatchewan Manitoba

Ontario Quebec

Nouveau Brunswick

Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

Terre-Neuve-et-Labrador

Gouvernement du Canada

Yukon

Territoires du Nord-Ouest

Nunavut

REP CANADA

Courriel : info@eprcanada.ca

www.eprcanada.ca



2e année d'un bulletin innovateur sur les politiques, programmes et pratiques de REP des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada

Un compte rendu et une évaluation des progrès réalisés par les administrations canadiennes en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de mesures législatives dans le cadre du Plan d'action pancanadien pour la REP du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

Qui est REP Canada?

REP (responsabilité élargie des producteurs) Canada est un organisme sans but lucratif qui a été constitué en 2011 par huit Canadiens partageant une vision et travaillant à des politiques et des programmes de REP depuis que ceux-ci ont commencé à se répandre au pays dans les années 1990. REP Canada a pour but de favoriser l'essor et l'amélioration continus des politiques, programmes et pratiques de REP au Canada (www.eprcanada.com).

Ce que REPC veut accomplir avec ce Bulletin sur la REP

En produisant ce bulletin innovateur sur les politiques, programmes et pratiques des administrations fédérale, provinciales et territoriales en matière de REP, REPC vise deux objectifs :

- 1) encourager le leadership, l'innovation, les pratiques exemplaires en vue d'élaborer, mettre en œuvre et gérer des politiques et des programmes de REP, et de les harmoniser à la grandeur du Canada;
- 2) encourager l'évolution de programmes de gestion responsable et de REP partielle dans le sens de la REP intégrale (*voir le graphique Transition de la gestion responsable des produits à la REP dans le site Web de REPC*).

Dans cette optique, ce bulletin, qui est fondé sur les réponses à des questions sur les activités de 2012, est le deuxième de cinq bulletins annuels qui seront publiés afin d'appuyer les progrès de la REP partout au pays.

Notation du Bulletin 2012 sur la REP

Le présent bulletin porte sur les activités de REP que les instances gouvernementales indiquent avoir entreprises en 2012. REP Canada a envoyé un questionnaire au gouvernement fédéral et au gouvernement de chacune des dix provinces et de chacun des trois territoires, leur demandant de renvoyer leurs réponses. Le questionnaire permettait à chaque administration de décrire ses pratiques, ses réalisations et ses innovations en matière de REP. Il a ainsi contribué à l'établissement de ce bilan pancanadien de l'utilisation d'instruments réglementaires, de politiques et de programmes visant la REP. Utilisant un modèle d'évaluation standardisé, les membres de REPC ont examiné chaque réponse et affecté des notes A, B, C comme dans le système de notation de nombreux établissements d'enseignement. (*Voir Notation du Bulletin de REP Canada, page 17.*)

Taux de réponse au questionnaire

En 2012, toutes les provinces ont répondu au questionnaire sur les politiques et programmes de REP, mais ont fourni des niveaux de détail variables. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nunavut n'ont pas répondu au questionnaire. Dans ces cas, tel qu'indiqué dans le préambule du questionnaire 2012, REPC a examiné l'information présentée dans leurs sites Web. REPC a accordé des notes dans chacune des trois catégories (engagement, reddition de comptes et mise en œuvre) au gouvernement fédéral. En raison de défis en matière de gestion des déchets et du stade précoce de la réflexion sur la REP dans le Nord, les gouvernements territoriaux sont inclus dans ce bulletin, mais aucune note ne leur est attribuée. Le Nouveau-Brunswick a soumis une lettre mettant à jour ses réponses de 2011. REPC a examiné le site Web de la province pour compléter l'information. REPC reconnaît que l'examen des sites Web des administrations n'est pas une méthode idéale pour évaluer les progrès en REP, et produit en toute vraisemblance des notes inférieures à ce qu'une administration pourrait obtenir si elle produisait une réponse en bonne et due forme.

Résultats 2012 en REP

	Note 2012*	Note 2011
 Colombie-Britannique	B+	A-
 Alberta	D	C
 Saskatchewan	D	C-
 Manitoba	B	B-
 Ontario	C+	C+
 Québec	B+	B-
 Nouveau-Brunswick	C	C-
 Nouvelle-Écosse	C	B-
 Île-du-Prince-Édouard	C+	C+
 Terre-Neuve-et-Labrador	C-	C-
 Gouvernement fédéral	F	F
 Yukon	Non notés	Non notés
 Territoires du Nord-Ouest	Non notés	Non notés
 Nunavut	Non notés	Non notés

*REP Canada a révisé la pondération des notes en 2012 pour tenir compte d'une progression logique dans l'adoption de politiques, programmes et pratiques de REP. Le changement de la pondération peut avoir conduit à l'attribution d'une note globale inférieure à celle obtenue en 2011. Voir *Système de notation du Bulletin de REP Canada* page 17.

Meilleurs résultats 2012 par catégorie d'évaluation

		Résultat 2012 dans la catégorie (points)
Engagement (sur 50 points)	Colombie-Britannique	40
Mise en œuvre (sur 30 points)	Quebec	23
Reddition de comptes (sur 20 points)	Colombie-Britannique	18

Note : Ce que le Bulletin sur la REP ne fait PAS

Le Bulletin sur la REP évalue les administrations selon leur engagement en faveur de politiques, règlements et programmes de REP, et la mesure dans laquelle ils en ont adopté et mis en œuvre. Il n'évalue pas les réalisations en matière de réacheminement des déchets ou la performance environnementale de chaque programme de responsabilité des producteurs et de gestion responsable.

Système de notation du Bulletin de REP Canada, 2012 à 2015

Le Bulletin sur la REP évalue les résultats des administrations sur le plan des politiques de REP, dans trois catégories principales :

- Engagement** à prendre des mesures visant les listes des produits et matériaux de l'étape 1 et de l'étape 2 du CCME.
- Mise en œuvre** — Mise en œuvre de la REP prévoyant des politiques et des pratiques qui permettent de mesurer les résultats, y compris :
 - activités visant à s'assurer que les producteurs respectent leurs obligations en vertu de la réglementation, y compris en ce qui concerne le « resquillage » et les mesures prises pour y parer;
 - activités menées pour suivre les résultats des programmes de REP, y compris les examens des programmes;
 - modalités d'examen des mesures législatives sur la REP et résultats des examens;
 - politiques et pratiques à l'appui du réacheminement par le biais de programmes de REP.
- Reddition de comptes** — Établissement d'objectifs et production de rapports publics vérifiables sur les résultats, y compris :
 - objectifs en matière de collecte, de recyclage et/ou de récupération (et méthode d'établissement des objectifs) pour chaque programme de REP;
 - pratiques de mesure de la performance environnementale excluant le réacheminement;
 - litiges, mesures d'application et conséquences si des producteurs ou des éco-organismes ne réalisent pas leurs objectifs;
 - rapports publics sur le plan d'activité, le rapport annuel et l'évaluation de chaque programme de REP.

(Pour la pondération des notes, voir *Système de notation du Bulletin de REP Canada* page 17.)



RÉSUMÉS PAR ADMINISTRATION –

Ce qui a changé dans la REP entre 2011 et 2012, selon l'administration

Colombie-Britannique



B+

L'étape 5 du programme des produits électroniques de la Colombie-Britannique a été lancée en juillet 2012, pour gérer les gros électroménagers y compris en ce qui concerne les substances appauvrissant l'ozone, les outils électriques et électroniques, les dispositifs médicaux, les distributeurs automatiques, l'équipement d'éclairage, les jouets, l'équipement récréatif et sportif, les instruments de surveillance et de contrôle et l'équipement des TI et des télécommunications.

Le ministère de l'Environnement a reçu et commencé à examiner le plan de gestion responsable des emballages et des imprimés qui a été soumis en novembre 2012 comme l'exige l'annexe 5 du règlement sur le recyclage de la Colombie-Britannique. En 2012, le ministère a publié une mise à jour du Recycling Regulation Guide pour clarifier les mesures du rendement, la hiérarchie de la prévention de la pollution et les exigences des plans de gestion responsable. La Colombie-Britannique a aussi lancé un projet de mise en valeur de la REP pour travailler avec des organismes de gestion responsable à l'élaboration d'un plan visant à améliorer le rendement des programmes, l'excellence en matière de collecte et d'opérations, l'éducation et la sensibilisation, la mobilisation des gouvernements locaux et le renforcement des relations avec eux. En 2012, la Colombie-Britannique avait des programmes de recyclage dirigés par l'industrie pour 68 % des catégories de produits du Plan d'action sur la REP du CCME.

Facteurs influant sur les notes

Points Forts

- + Responsabilisation des producteurs en ce qui concerne l'accessibilité du système de collecte et le rendement du réacheminement
- + Les producteurs déterminent la meilleure façon de s'acquitter des obligations réglementaires d'assurer l'accessibilité du système de collecte et le rendement du réacheminement
- + Exige des vérifications indépendantes des données sur le rendement
- + Initiative du ministère de l'Environnement de coopération avec les organismes de gestion responsable de la Colombie-Britannique, par l'entremise du regroupement Stewardship Agencies of British Columbia, pour régler des problèmes communs
- + Objectifs chiffrés de collecte fixés pour la plupart des programmes de gestion responsable

Lacunes

- Ressources limitées du ministère de l'Environnement pour assurer la conformité de tous les producteurs
- La surveillance par le ministère de l'Environnement des programmes de gestion responsable s'appuie sur les renseignements figurant dans les rapports annuels publiés

Alberta

Jusqu'à présent, l'Alberta a eu comme approche d'utiliser l'outil de politique le mieux adapté à chaque matériau individuel, plutôt que de s'engager en faveur de la REP. Les initiatives de l'Alberta tournent autour de programmes de gestion responsable (pneus, produits électroniques, peinture, huiles usagées et matières connexes, contenants de boisson) gérés par des organismes administratifs délégués (Delegated Administrative Organizations – DAO) qui ont leur indépendance du gouvernement et sont composés d'une variété de groupes de parties intéressées dont les producteurs. L'Alberta a aussi conclu des protocoles d'entente visant des programmes volontaires pour les sacs de plastique et les téléphones cellulaires.

Facteurs influant sur les notes

Points Forts

- + La stratégie « Greening Government » est une mesure de soutien positive
- + La structure des DAO institutionnalise le rôle des parties intéressées
- + Les DAO assurent une solide surveillance du rendement, y compris en ce qui concerne la performance environnementale au-delà du réacheminement
- + A réalisé des recherches sur les possibilités pour les programmes de gestion responsable d'influencer la conception pour l'environnement
- + 'La stratégie « Too Good to Waste » vise les emballages et les déchets ménagers dangereux

Lacunes

- Aucun engagement public en faveur de la REP, ni d'échéancier pour s'acquitter des obligations prévues par le Plan d'action sur la REP du CCME

Saskatchewan

La Saskatchewan réitère constamment son engagement en faveur de la REP, mais crée seulement des programmes de REP partielle. La REP est mise en œuvre d'une façon qui comprend parfois un financement gouvernemental partiel (p. ex., pour les contenants de boisson) et souvent des objectifs sociaux particuliers (p. ex., que les programmes de gestion des produits apportent des avantages d'ordre social tels que la création d'emplois ou l'encouragement à l'emploi et à la formation de personnes handicapées), tout en fonctionnant d'une façon efficace et économique. En même temps que le nombre croissant de programmes de collecte résidentielle (35 % de ménages en plus en 2012), l'organisme SARCAN (la division vouée au recyclage de la Saskatchewan Association of Rehabilitation Centres) fournit le système de collecte des contenants de boisson consignés, des restants de peinture et des déchets électroniques, par l'entremise de 71 dépôts répartis dans la province. En 2012, l'organisation nationale s'occupant des déchets électroniques a soumis un plan révisé de gestion des produits qui répond aux exigences réglementaires de la Saskatchewan concernant la transition de la gouvernance du programme provincial des déchets électroniques à l'organisation nationale. Également en 2012, le gouvernement a continué de travailler à l'élaboration des Household Packaging and Paper Stewardship Program Regulations.

Facteurs influant sur les notes

Points forts

- + Les responsables de l'industrie assument la pleine responsabilité de la mise en œuvre de programmes pour les huiles usagées, les pneus de rebut, les restants de peinture et les déchets électroniques



D



D

- + À la suite de consultations menées en 2012, le ministère de l'Environnement a entrepris (avec l'appui de l'organisme Clean FARMS) l'élaboration d'un programme dirigé par l'industrie visant le recyclage des plastiques agricoles tels que sacs à grains, ficelle, enrubannage d'ensilage et enrubannage de foin, qui pourrait servir de modèle pour un programme national

Lancunes

- Aucun engagement envers les autres matériaux de l'étape 1 et de l'étape 2 du CCME (au-delà des emballages et des imprimés, qui ont été réglementés au début de 2013)
- Aucun délai pour l'examen obligatoire des règlements sur la responsabilité des producteurs (sauf pour les pneus)
- N'exige pas que les programmes de gestion responsable atteignent des objectifs en ce qui concerne le réacheminement ou les mesures autres que le réacheminement
- Aucune activité d'examen des programmes n'a été menée en 2012, au-delà de l'examen régulier des rapports annuels fournis conformément à la réglementation



B

Manitoba

Le Manitoba a maintenu son engagement à développer et améliorer ses activités de REP. En 2012, il s'est concentré sur la transition de programmes gouvernementaux existants de gestion responsable vers la REP, en vertu de sa Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets. Ont été visés les programmes sur les déchets ménagers dangereux et les déchets d'équipements électriques et électroniques. En même temps, le Manitoba a continué de mettre en œuvre et surveiller le programme récemment approuvé sur les emballages et les imprimés, que les producteurs financent à 80 % et dont les municipalités gèrent les opérations. Afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence des programmes des producteurs, l'organisme Manitoba vert a coopéré avec les programmes existants pour mettre au point un gabarit de rapport. Le gabarit est destiné à accroître l'uniformité des rapports au sein des programmes et d'un programme à l'autre, en portant une attention particulière à la mesure de la performance environnementale. À cet égard, le Manitoba a ajouté des exigences en matière de rapports sur le rendement dans des domaines autres que le réacheminement, comme la réduction des gaz à effet de serre. La redevance d'enfouissement du Manitoba finance les activités municipales de réduction des déchets en fonction du rendement du réacheminement. La province prévoit accroître l'appui accordé aux programmes existants de REP en imposant des interdictions d'enfouissement de certains matériaux. Les orientations futures sont exposées clairement à toutes les parties intéressées, au moyen d'un plan à long terme précisant les priorités et le calendrier des désignations de produits.

Facteurs influant sur les notes

Points forts

- + Engagement à assurer la transition de programmes gouvernementaux et volontaires existants à la réglementation sur la REP
- + Continue d'améliorer les résultats des programmes existants, leur transparence et la reddition de comptes à leur sujet, au moyen de gabarits de rapports
- + Planification transparente et ciblée des activités futures en fonction des résultats environnementaux, indiquant des objectifs et des échéanciers aux parties intéressées, dont les producteurs
- + Imposition de frais d'enfouissement pour financer les efforts consacrés à la réduction des déchets

Lacunes

- Repérage et surveillance des resquilleurs laissés aux soins des programmes de producteurs existants
- Manque de détails sur la mesure du rendement et les rapports connexes, y compris manque de méthodes définies
- Absence générale d'examen et de surveillance provisoires du rendement des programmes; résultats et rendement des programmes déclarés seulement dans les rapports annuels
- Aucun rapport sur les résultats ou les orientations adoptées à la suite de consultations auprès des parties intéressées, y compris de discussions avec les producteurs et organisations de producteurs
- Dans le programme de recyclage des emballages et des imprimés, la responsabilité partagée se traduit par un financement à 80 % par les producteurs, mais la gestion reste du ressort des municipalités

Ontario

En 2012, l'Ontario a présenté un nouveau plan de gestion des déchets avec objectifs d'améliorer : la viabilité financière, par la comptabilisation du coût complet; la gouvernance; la surveillance; la responsabilisation et la transparence de toutes les organisations en jeu, avec un accent particulier sur les programmes gérés par des organismes de financement industriel (OFI). Dans cette optique, en février 2012, la province a présenté des règlements exigeant la mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement par les producteurs pour le programme existant des déchets dangereux qui soit fondé sur les coûts réels plutôt que les coûts projetés. Le ministre de l'Environnement a exigé que des modèles de financement semblables soient mis en place à l'avenir pour les programmes des pneus de rebut et des déchets électroniques. En outre, l'Ontario a réglementé les producteurs de produits pharmaceutiques et d'objets pointus en vertu d'une loi différente – la Loi sur la protection de l'environnement –, après avoir annulé en 2010 les obligations de payer que la Loi sur le réacheminement des déchets imposait aux producteurs.

Facteurs influant sur les notes

Points forts

- + Amélioré l'uniformité et la transparence des exigences en matière de rapports en mettant en place pour tous les programmes un gabarit unique définissant des indicateurs de rendement et des protocoles standardisés de déclaration, et en harmonisant les programmes et les périodes de déclaration
- + L'organisme Réacheminement des déchets Ontario, de concert avec les OFI, a mis au point des processus et protocoles de vérification du rendement et des finances afin d'accroître l'exactitude et la transparence dans la production de rapports
- + Les protocoles et processus améliorés de production de rapports ont facilité des améliorations dans la collecte, l'analyse et la vérification des données

Lacunes

- Transfert des risques et responsabilités des producteurs aux OFI par suite d'une politique exigeant que les producteurs adhèrent à des OFI et en paient les frais, les OFI étant en dernier ressort responsables de la mesure du rendement des programmes et de la reddition de comptes financière



C+

- Ni le cadre ni la réglementation n'exigent ni ne fixent des objectifs de rendement; les résultats en matière de rendement sont la responsabilité des OFI, et sont définis et établis par les OFI (et leurs producteurs) au cours de l'élaboration de plans
- Aucune conséquence pour manque de résultats; l'OFI, et non le producteur, est tenu pour responsable de la non-réalisation des objectifs
- Le cadre, la réglementation et les programmes approuvés ne fixent pas de normes précises sur la gestion des matériaux ou les opérations
- Dans le programme de recyclage des emballages et des imprimés, la responsabilité partagée se traduit par un financement à 50 % par les producteurs, et la gestion est du ressort des municipalités



B+

Québec

Les politiques du Québec sur la REP continuent d'être guidées par sa Politique de gestion des matières résiduelles et par son plan d'action 2011-2015, en vertu duquel la province s'est engagée à désigner tous les deux ans deux nouveaux produits en vue d'une réglementation sur la REP. En 2012, elle a évalué les produits des listes de l'étape 1 et de l'étape 2 du Plan d'action sur la REP du CCME qui pourraient être désignés. Elle a aussi entamé une modification des règlements pour faire de l'actuel programme de gestion responsable des pneus usés un programme de REP – pour les pneus d'autos, pneus de camion, pneus surdimensionnés et pneus hors-route. Toujours en 2012, le Québec a reconduit des ententes avec Éco-peinture et la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), pour mettre les programmes en conformité avec les exigences réglementaires actuelles concernant la collecte, le recyclage et l'ajustement des coûts et du financement des programmes de façon à soutenir la conception écologique. La première phase du programme des produits électroniques a débuté le 14 juillet 2012. Dans le domaine des emballages et des imprimés, l'appui a continué d'augmenter en faveur d'un financement à 100 % par les producteurs. Au cours de l'année, l'obligation financière des producteurs s'est élevée à 90 %, les municipalités conservant la responsabilité de la gestion du programme.

Facteurs influant sur les notes

Points fortes

- + Le plan d'action 2011-2015 fixe des buts et objectifs clairs pour les politiques et les programmes, y compris des nouvelles désignations aux fins de la REP tous les deux ans
- + Politique d'internalisation des coûts pour tous les programmes
- + Examen des produits de l'étape 2 du Plan d'action sur la REP du CCME et de la possibilité de transférer aux producteurs la responsabilité opérationnelle du programme des emballages et des imprimés (actuellement sous la responsabilité des municipalités)
- + Accroissement des objectifs du programme de récupération, et pénalités pour objectifs non atteints
- + Les frais d'enfouissement servent à financer les efforts consacrés à la réduction des déchets

Lacunes

- La responsabilité partagée passe à un financement à 100 % par les producteurs, mais la gestion reste du ressort des municipalités

Nouveau Brunswick

Pendant plusieurs années, le programme des restants de peinture était le seul programme de REP du Nouveau-Brunswick, mais la province a adopté en octobre 2012 son deuxième règlement sur la REP, visant l'huile usée, les filtres à huile, les contenants et le glycol. Comme dans le cas de la peinture, la réglementation exige l'internalisation des coûts : les producteurs sont tenus de financer le programme sans en faire payer le coût par les consommateurs en ajoutant des frais distincts au prix de vente. En outre, en 2012, la province a mené des consultations et proposé des règlements sur la REP pour les produits électroniques et sur la transition des programmes existants de gestion responsable des pneus vers des programmes de REP, pour les pneus routiers et les pneus hors-route. Le Nouveau-Brunswick s'est engagé dans le discours du Trône de novembre 2012 à mettre en place des programmes de REP dans ces domaines. La province a aussi pris les premières mesures en vue de créer un éventuel programme de REP pour les emballages et les imprimés, et elle continue de coopérer avec d'autres administrations des Maritimes et les producteurs pour harmoniser les programmes.

Facteurs influant sur les notes

Points fortes

- + Imposition de l'internalisation des coûts
- + Reconnaissance des avantages de démarches harmonisées et régionales

Lacunes

- Lenteur de l'adoption de règlements produit par produit et lenteur de la mise en place des programmes
- Peu d'attention accordée jusqu'à présent à la reddition de comptes sur les programmes.
- Les indicateurs du rendement, les objectifs et les exigences en matière de rapports

Note : Le Nouveau-Brunswick n'a pas répondu au questionnaire de REP Canada en tant que tel, mais a soumis une lettre mettant à jour les réponses données au questionnaire de 2011. L'évaluation des progrès réalisés a aussi pris en compte l'information contenue dans le site Web du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Nouvelle-Écosse

En 2012, la Nouvelle-Écosse a affirmé dans un document de politique qu'elle continuait de tenir à la REP et au Plan d'action sur la REP du CCME pour les matériaux désignés. La province a entamé un examen de sa réglementation sur la REP et s'est engagée à veiller à ce que son cadre réglementaire favorise la gestion responsable des produits. Elle s'appuie sur les catégories de produits définies dans le Plan d'action sur la REP pour élaborer de nouveaux règlements sur la gestion responsable. Elle a actuellement des règlements sur la REP pour la peinture, les produits électroniques et les contenants de produits laitiers. La Nouvelle-Écosse a imposé l'obligation de séparer à la source les matériaux recyclables et compostables, et une interdiction panprovinciale d'enfouissement de nombreux matériaux. La province a adopté comme objectif, d'ici 2015, de limiter à moins de 300 kilogrammes par personne et par année la quantité de déchets à éliminer, mais aucun moyen n'est prévu pour mesurer le progrès réalisé en ce sens.

Facteurs influant sur les notes

Port forts

- + Exigence que les propriétaires de marques de commerce de matériaux désignés soumettent un programme de gestion responsable au ministre de l'Environnement pour examen



C



C



- + Utilise des interdictions d'enfouissement pour favoriser les buts de réduction des déchets

Lacunes

- Aucun objectif précisé pour la récupération des produits électroniques
- Aucune information publique sur les résultats de la gestion responsable assurée par les producteurs
- Aucune activité apparente en matière de litiges ou de mesures d'application
- Aucune indication d'un moyen de mesurer la sensibilisation du public



C+

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a mis en place des programmes multipartites coordonnés pour 22 matériaux. En 2012, de concert avec l'Association des producteurs responsables et la Société de gestion des déchets de l'Île, elle a transformé son programme de gestion de la peinture en programme axé sur la REP. Également en 2012, le ministre provincial responsable des programmes de REP a pris un engagement très ferme, dans un discours prononcé le Jour de la Terre devant l'Assemblée législative, de créer des programmes de REP supplémentaires au cours de l'année. Le Cabinet provincial a aussi autorisé le ministre à poursuivre sur la voie de la responsabilité partagée avec l'industrie et les consommateurs dans la mise en œuvre de programmes de REP. La province a des programmes de REP pour les déchets électroniques, les restants de peinture et les téléphones cellulaires, et elle étudie des programmes de REP pour les batteries d'accumulateurs au plomb, les piles sèches, l'huile de rebut, les ampoules fluocompactes et les automobiles. Elle reçoit des rapports annuels – y compris des états financiers vérifiés – des producteurs pour les programmes existants; les rapports sont évalués et examinés par des responsables provinciaux du secteur de l'environnement afin de jauger le progrès réalisé dans le sens des buts de la REP. L'Île-du-Prince-Édouard a un programme obligatoire de séparation à la source des déchets recyclables, compostables et autres pour tous les producteurs de déchets.

Facteurs influant sur les notes

Point forts

- + Exige la présentation de rapports annuels sur les programmes de gestion responsable, et tient une rencontre annuelle avec les organisations de gestion responsable présentes dans la province
- + Mène des consultations sur la mise en œuvre de trois programmes de REP supplémentaires
- + A dressé une liste de matériaux devant passer à des programmes de REP, ainsi que des dates proposées pour la transition

Lacunes

- Semble s'en remettre entièrement aux organisations de gestion responsable pour traiter des résquilleurs
- Le processus de mise en application des exigences sur la REP n'est pas évident, et il n'est pas clair que des activités de mise en application aient lieu



C-

Terre-Neuve-et-Labrador

En 2012, Terre-Neuve-et-Labrador a mis en place son premier programme de REP intégrale pour la peinture, et a reçu le premier rapport annuel des propriétaires de marques de commerce de peintures indiquant un engagement à assurer le suivi sur leurs programmes. La province a aussi

annoncé un nouveau règlement sur la gestion des déchets axé sur la REP, prévoyant une gestion par l'industrie des produits électroniques. Le lancement de ce programme est prévu le 1er août 2013. La réglementation révisée exige que l'industrie soumette un plan de gestion responsable; les autorités provinciales examineront la conformité aux échéances, exigences et objectifs convenus.

Facteurs influant sur les notes

Points forts

- + Intégré des critères de conception pour l'environnement dans les nouveaux règlements sur la REP
- + Mis en place un cadre pour des programmes visant des matériaux supplémentaires du Plan d'action sur la REP du CCME
- + Prévoit des mesures pour l'accessibilité et la sensibilisation du public à leurs programmes
- + Exige que les plans soumis au titre des programmes soient renouvelés dans un délai de cinq ans

Lacunes

- Aucune date fixée pour l'atteinte des buts de la REP, et aucune reddition de comptes de la part des producteurs à l'égard de leur objectif de REP
- Aucune mesure prévue face aux resquilleurs
- Litiges ou activités de mise en application non indiqués, et le rôle du ministère provincial de l'Environnement dans les programmes de REP n'est pas clair

The Government of Canada

En février 2012, Environnement Canada (EC) a organisé un atelier sur les politiques et l'orientation en matière de REP à l'intention des membres du CCME, mettant l'accent sur le Plan d'action sur la REP du CCME et les prochaines étapes de sa mise en œuvre. En février 2011, EC a proposé des règlements sur le mercure qui interdiraient dans une grande mesure les produits contenant du mercure quels que soient l'industrie ou le secteur d'origine; la REP était évoquée comme une approche possible. Le projet de réglementation devait être publié en 2012, mais si EC a publié les commentaires reçus et les réponses du ministère, aucune autre mesure supplémentaire ne semble avoir été prise. EC a le pouvoir de recourir à la REP, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), pour les substances toxiques ou produits contenant des substances toxiques. Vu l'absence de mise à jour sur les engagements nationaux et de réponse au questionnaire 2012 de REP Canada, il n'y a guère de changement à signaler entre 2011 et 2012 en ce qui concerne les stratégies de REP du ressort fédéral.

Facteurs influant sur les notes

Points fortes

- + Organisé pour le CCME un atelier axé sur la REP et les produits de l'étape 1 et de l'étape 2 du Plan d'action du CCME

Lacunes

- Engagement tenu du palier fédéral en faveur de la REP pour les substances toxiques ou produits contenant des substances toxiques, malgré son pouvoir législatif
- Travail d'élaboration de règlements sur la REP semble avoir été suspendu



F

Territoires canadiens

Le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs (PAPREP) du CCME reconnaît les « particularités locales et régionales » qui existent au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, y compris les éventuels obstacles au financement de programmes de REP dans le Nord en raison des coûts élevés. Vu la faible densité de population dans cette région, le succès de la REP y sera grandement facilité par l'adoption de cadres de REP harmonisés des provinces voisines. Le Plan d'action indique aussi que « la REP peut ne pas convenir à tous les produits ni à toutes les catégories de produits dans [le Nord] ».

Vu les défis particuliers qu'ont à relever les territoires, REP Canada a choisi de ne pas affecter de notes à leurs administrations dans le bulletin de cette année, mais plutôt de formuler des commentaires généraux pour la région. À mesure que la REP progressera partout au pays, on peut prévoir que les territoires en arriveront à un stade où une notation serait appropriée.

Entre-temps, les territoires ont avancé en lançant un certain nombre d'initiatives et de programmes ayant trait à la REP, résumés ci-dessous.



Yukon

Poursuivant en 2012 des consultations auprès des parties intéressées et des évaluations de produits, le gouvernement du Yukon a étudié la possibilité d'implanter la REP dans les années à venir. Le Yukon a lancé à la grandeur du territoire une campagne d'éducation sur le recyclage et le compostage, dans le cadre d'une stratégie territoriale de réacheminement des déchets. De concert avec l'Association of Yukon Communities, il a constitué un groupe de travail chargé d'évaluer et de cerner les défis qui se posent pour les opérations municipales de gestion des déchets solides, qui a aussi examiné la REP. Le Yukon s'est par ailleurs engagé à examiner ses programmes actuels visant les contenants de boisson et les pneus en 2013, conformément à son plan d'action pour les déchets solides. En outre, le gouvernement envisage de créer un programme de recyclage des produits électroniques, ce qui augmenterait sensiblement le nombre de produits pour lesquels des programmes de recyclage sont en place dans le territoire.



Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest ont des programmes de gestion responsable et de recyclage des sacs à provisions jetables et des contenants de boisson. Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a entrepris un examen du programme des contenants de boisson qui devrait être terminé en 2013. Cet examen étudiera la mesure dans laquelle le programme pourrait ou devrait être géré comme un programme de REP. De futures désignations de produits pour la gestion responsable ou la REP sont à l'étude, et le ministère s'est engagé à élaborer d'ici l'été 2013 un projet de réglementation pour les déchets électroniques, en vue d'un programme qui serait mis en œuvre en 2015. Le ministère prépare aussi une stratégie de gestion des déchets, les travaux devant commencer à l'été 2013. La stratégie traitera du recours à des règlements sur la REP et des priorités parmi les matériaux de l'étape 1 et de l'étape 2 du Plan d'action du CCME. En outre, il établira un cadre pour les catégories de produits qui seront à l'avenir visées par des programmes de réacheminement des déchets.



Nunavut

Au Nunavut, les pratiques de gestion des déchets continuent de poser des difficultés, mais le gouvernement et divers acteurs communautaires et territoriaux s'emploient à promouvoir de meilleures pratiques et stratégies de gestion des déchets. Le ministère de l'Environnement a publié diverses lignes directrices environnementales traitant des déchets solides ou des déchets ménagers dangereux y compris l'huile usée et le combustible résiduaire (nouvelles en 2012); les déchets de plomb et la peinture au plomb (révisées en 2011); les produits contenant du mercure et les résidus de mercure (2010). Pour aider les résidents à respecter les lois et règlements sur la protection de l'environnement, le Nunavut, de concert avec d'autres intervenants territoriaux, a parachevé l'élaboration et la mise en place d'un programme de formation sur la gestion des déchets dangereux. L'objectif général du programme consiste à donner à chaque collectivité du territoire un moyen de lancer un programme de réacheminement des déchets dangereux et de gérer et éliminer les déchets dangereux en respectant les normes territoriales et nationales. Des approches relevant de la REP ne sont pas actuellement à l'étude ni ne sont envisagées.

Le Nunavut n'a pas répondu au questionnaire de REP Canada.

Nouveaux programmes en 2012

Le tableau suivant indique les programmes de REP mis en œuvre en 2012 et les programmes de gestion responsable passant à la REP*.

Administration	Nouveau programme de REP	Programmes de gestion responsable passés / en voie de passer à la REP
Colombie-Britannique	Étape 5 – Déchets électroniques Appareils (y compris SACO)	
Manitoba		Déchets ménagers dangereux, déchets électriques et électroniques
Québec	Étape 1 – Déchets électroniques	Pneus usés
New Brunswick	Huiles usagées, filtres, contenants et glycol	Pneus usés, déchets électroniques
Prince Edward Island		Peinture
Terre-Neuve-et- Labrador	Peinture, déchets électroniques	

**Le contenu de ce tableau est fondé sur les réponses communiquées à REP Canada dans le questionnaire de 2012 et sur des recherches dans le Web.*



Progrès notables dans les politiques et programmes de REP en 2013

En 2013, plusieurs administrations poursuivent activement des initiatives liées à la REP qu'il vaut la peine de signaler dans le présent bulletin et que REP Canada suivra dans le prochain bulletin.

Terre-Neuve-et-Labrador

Un nouveau programme visant à recueillir des déchets électroniques désignés dans le cadre d'une démarche de REP a été lancé le 1er août 2013. La province a modifié ses Waste Management Regulations afin de créer un cadre législatif pour ce nouveau programme. En outre, la province a entamé des discussions au sujet d'une réglementation fondée sur la REP visant la gestion de l'huile usagée, du glycol et de leurs contenants.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard planifie la transition de divers produits à la REP en 2014, y compris : lampes et ampoules; huile usagée, filtres et contenants; accumulateurs au plomb; et téléphones cellulaires.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse examine actuellement sa réglementation sur la REP, et des nouvelles pourraient être communiquées en 2013 au sujet d'une proposition de cadre de gestion responsable qui serait fondé sur les critères du Plan d'action pancanadien pour la REP du CCME.

Nouveau-Brunswick

En 2013, le Nouveau-Brunswick mettra en œuvre les programmes visant l'huile usagée et les pneus, et mènera à terme les délibérations sur la proposition de projet sur les déchets électroniques. Le projet de règlement sur le programme de REP des déchets électroniques comprend une exigence d'internalisation des coûts semblable à celle adoptée par le Québec. Le Nouveau-Brunswick lancera aussi sans doute un examen détaillé des méthodes visant les emballages et les imprimés, peut-être en partenariat avec d'autres administrations. Il pourrait en outre signer un protocole d'entente avec la Canadian Battery Association à l'appui d'un programme volontaire visant la gestion des accumulateurs au plomb.

Québec

La province évalue des produits qui figurent sur la liste de l'étape 2 de la REP du CCME, comme les matelas, les meubles et les textiles, en vue d'une désignation aux fins de la REP. Les résultats devraient être annoncés en 2013. Une analyse du transfert possible de la gestion du programme des emballages et des imprimés des municipalités aux producteurs sera terminée d'ici la fin de 2013. Le Québec a lancé l'étape 2 du programme des déchets électroniques et a fait passer le programme de gestion responsable des pneus à la REP en juillet 2013. À partir de 2016, pour favoriser la conception écologique des produits, les producteurs seront tenus de déterminer les coûts réels de chaque catégorie de produits gérée dans le cadre d'un programme de REP, et d'ajuster les coûts en tenant compte des caractéristiques environnementales et de la gestion en fin de vie utile.

Ontario

Le ministre de l'Environnement a présenté un projet de loi – la Loi sur la réduction des déchets (LRD) – pour remplacer la Loi sur le réacheminement des déchets. Le projet de loi vise à mettre l'accent sur les résultats davantage que les modalités, en remplaçant l'exigence de mettre sur pied des organismes de financement industriel par des obligations à l'égard des producteurs individuels. La LRD propose aussi de nouvelles mesures d'application de la loi et des pénalités pour non-conformité ou défaut de résultats; l'internalisation des coûts chez les producteurs; l'élargissement de la portée afin d'englober des matières du secteur industriel, commercial et institutionnel; et la suppression du plafonnement à 50 % du financement des producteurs pour le programme ontarien des imprimés et des emballages.

Manitoba

À la suite du dévoilement de sa stratégie de huit ans, le Manitoba a pris trois engagements précis, y compris d'améliorer le taux global de réacheminement de la province, et en particulier le réacheminement des matières organiques, des matériaux de construction et des matériaux de démolition. Le gouvernement a déjà présenté des modifications à sa Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets (LRVPD) à l'appui de ces initiatives. La province s'est aussi engagée à revoir les exigences en matière de rapports et les délais prévus par tous les règlements existants.

Saskatchewan

Par le biais de ses *Household Packaging and Paper Stewardship Program Regulations* approuvés en février 2013, la Saskatchewan a contraint l'industrie à élaborer un programme en vue de financer jusqu'à concurrence de 75 % des programmes municipaux efficaces pour les emballages et les imprimés. L'organisation représentant les producteurs désignés, Multi-Material Stewardship Western, a soumis son plan pour la gestion responsable des emballages et des imprimés au ministre au début d'août 2013.

Alberta

La province propose un nouveau Designated Material Recycling Regulation qui consoliderait les huit règlements actuels sur la gestion responsable tout en ouvrant la voie à la REP. En outre, le règlement engloberait des déchets électroniques de l'étape 2 de la REP du CCME et ajouterait à l'huile usagée un plus vaste éventail de produits automobiles. En outre, le nouveau règlement serait moins restrictif du fait qu'il ne prévoirait pas des frais prédéterminés. Les deux premières matières qui seraient désignées aux fins de la REP sont les emballages et les déchets ménagers dangereux.

Colombie-Britannique

En avril 2013, le gouvernement de la Colombie-Britannique a approuvé le plan de gestion responsable des emballages et des imprimés soumis au nom des producteurs de la province par l'organisme Multi-Material British Columbia (MMBC). Le plan précise comment MMBC mettra sur pied un programme de REP pour assumer la responsabilité matérielle et financière de la collecte et du recyclage des emballages et imprimés jetés par les résidents. La mise en œuvre du plan est prévue en mai 2014.



Vue d'ensemble – Les tendances et enjeux émergents que perçoit REPC

Davantage de surveillance

Le nombre croissant de programmes de REP et l'élargissement de leur portée appellent à accorder davantage d'attention aux fonctions de surveillance des gouvernements. Dans diverses administrations, les capacités des ministères et organismes gouvernementaux sont mises à l'épreuve par suite de restrictions budgétaires et de réaffectations de ressources à d'autres domaines. La reddition de comptes, la mesure du rendement, le contrôle de la conformité et l'application de la loi pourraient être compromis si la responsabilité des gouvernements à ces titres n'est pas assortie de ressources adéquates.

Internalisation des coûts / éco-droits

Deux provinces ont prévu des règlements sur l'internalisation des coûts dans le cadre du financement de programmes; une autre a indiqué son intention de faire de même. Un certain nombre de programmes ont réussi à fonctionner depuis quelque temps grâce à un financement par internalisation des coûts, mais en même temps, d'autres continuent de fonctionner – en suscitant ou non des controverses publiques – grâce à des éco-droits visibles au point de vente. L'inclusion des coûts de la gestion des produits à la fin de leur vie utile au prix des produits de la même façon que d'autres coûts tels que fabrication, distribution et marketing, qui serait du reste un moyen de stimuler la conception pour l'environnement, est un sujet qui suscite de plus en plus de débats; ces débats deviendront probablement plus animés.

Production de rapports

Des normes sur les rapports concernant le rendement des programmes commencent à apparaître mais sont loin d'être appliquées universellement au pays ou au sein même d'administrations. Il est par conséquent difficile de comparer les programmes, d'assurer la performance environnementale et de repérer les meilleures pratiques. Il y a par exemple de la variabilité dans l'établissement et la mesure des objectifs pour la collecte et le recyclage. Ces objectifs sont généralement incohérents et même absents dans certains programmes.

Harmonisation

Les administrations affirment reconnaître les avantages de l'harmonisation, mais la réalité est que dans une grande mesure, elles continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de REP chacune à sa façon. Les producteurs qui profiteraient le plus de l'harmonisation des programmes pourraient exercer une grande influence en la matière, et ils commencent à le faire. La régionalisation de certains programmes et la création d'organisations telles que l'Association pour le recyclage des produits électroniques, la National Used Oil Management Association et la Canadian Stewardship Services Alliance sont des signes d'une transition en cours, chez les producteurs, vers une gestion de plus en plus nationale et régionale.

Qu'est-ce que la REP?

L'OCDE¹ définit la responsabilité élargie des producteurs (REP) comme un instrument de politique de l'environnement qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation. Cette approche forme la base du Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs (PAPREP). Le plan prévoit deux étapes, la première visant sept groupes de produits que les administrations devraient cibler pour la REP, et la deuxième, cinq groupes.

Dans un programme de REP, les producteurs doivent élaborer, mettre en œuvre et financer des programmes en vue de gérer les produits et les emballages qu'ils commercialisent quand ils arrivent à la fin de leur vie utile. Les producteurs – y compris les propriétaires de marques, les fabricants et les premiers importateurs – assument la responsabilité lorsque les utilisateurs placent les produits et matériaux désignés dans le système de collecte du programme.

(Pour une explication des distinctions entre la REP et la gestion responsable des produits voir le site Web de REPC.)

Attribution de notes

En février 2012, REP Canada a envoyé un questionnaire (dans les deux langues officielles) au ministre responsable de l'environnement de chaque province et territoire et du gouvernement fédéral. Le questionnaire posait des questions pondérées sur les politiques et programmes en matière de REP : réalisations par rapport aux engagements en faveur des politiques sur la REP; objectifs des programmes; mise en œuvre de programmes; et reddition de comptes.

Des équipes d'examineurs formées de membres de REPC ont évalué chaque ensemble de réponses indépendamment, puis ont établi un résultat de consensus. L'équipe complète a ensuite examiné les résultats de chaque administration et a formé un consensus à leur sujet. Les équipes d'examineurs ont discuté des résultats de leur évaluation avec chaque administration pour s'assurer que la note donnée pour divers aspects du questionnaire était bien comprise. Seules les notes sommaires ont été rendues publiques.

Système de notation du Bulletin de REP Canada

Pour le Bulletin 2012, REP Canada a ajusté la pondération des résultats dans chaque catégorie, afin de réaliser deux objectifs :

1. accorder plus de poids à l'engagement en faveur de la REP (et à un certain degré à la mise en œuvre) dans les premières années, pour tenir compte de la progression logique dans l'adoption de politiques de REP;
2. faire évoluer progressivement la pondération, dans les années ultérieures, vers les activités de reddition de comptes, en mettant moins l'accent sur l'engagement et la mise en œuvre (à mesure que les politiques de REP arrivent à maturité).

Le tableau ci-contre à droite présente les ajustements à la pondération prévue par REP Canada pour les bulletins de 2012 à 2015.

Notation

Note	%	Description
A+	90-100	Excellent
A	85-89	
A-	80-84	
B+	76-79	Bien
B	72-75	
B-	68-71	
C+	64-67	Satisfaisant
C	60-63	
C-	55-59	
D	50-54	Marginal
F	0-49	Inadéquat

Pondération proposée du Bulletin sur la REP de 2012 à 2015*

	Engagement	Mise en œuvre	Reddition de comptes
2011	44.5%	10.5%	45%
2012	50%	30%	20%
Proposition			
2013	40%	30%	30%
2014	30%	20%	50%
2015	20%	20%	60%

*REP Canada pourrait modifier cette pondération dans les années ultérieures.

1 L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), <http://www.oecd.org/fr/>



REMERCIEMENTS

Merci aux nombreux responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'à leurs dirigeants politiques, pour le temps et les efforts consacrés à cette importante initiative. Nous espérons que ce projet gagnera en reconnaissance d'année en année, et que nous pourrons coopérer avec les représentants et les dirigeants de chaque administration au service de nos intérêts communs dans cet aspect vital de la politique environnementale, où le Canada continue d'être un chef de file mondial.

REP CANADA

www.eprcanada.ca

Courriel : info@eprcanada.ca

REP MEMBERS:

Duncan Bury

Glenda Gies

Jo-Anne St. Godard

Don Jardine

Geoff Love

Barbara McConnell

George Portelance

Christina Seidel

Commanditaires du bulletin 2012 sur la REP

CleanFARMS®

EMTERRA
Group

INNOVATIVE
SOLUTIONS
SINCE
1976

OWMA
ONTARIO WASTE MANAGEMENT ASSOCIATION

Return-It
It's Worth It.

